

Conseil municipal du 16 octobre 2017

PRESENTS : PIQUET André, NOBLET Bernard, LE LUEL Rémy, PICARD Yvette, BUSSON David, COEFFEC Yves, DENISET Evelyne, ISSERT Cécile, METAYER Nicolas, BATRIN Christelle, LE BRETON Bernard, Fabien TIGEOT, DEME Anne-Laure (arrivée à 8h45).

ABSENT excusé: EMEREAU Patrice, DREAN Claudine.

Date de convocation : 10/10/2017

Evelyne DENISET est nommée secrétaire de séance

Lecture de l'ordre du jour de la séance.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 septembre 2017

2. Point sur les commissions

Commission scolaire :

Une intervention d'une nutritionniste au restaurant scolaire est validée pour un montant de 200€ par an pendant 3 ans (soit 600€). Cette intervention comprend la mise en place d'un plan alimentaire, une aide personnalisée pour la réalisation des menus et une partie pédagogique avec une intervention à l'école une fois par mois sur l'équilibre alimentaire, la dégustation de fruits et légumes de saison...

Pour information, le coût réel de la prestation est 1125€, une partie étant subventionnée par l'Agence régional de santé dans le cadre de l'association equalianse (www.equalianse.fr).

Commission environnement :

La commission s'est réunie le 11 octobre 2017. Plusieurs thèmes ont été abordés :

- La végétalisation du cimetière : la réflexion a été entamée pour végétaliser les allées principales. Les élus souhaitent voir plusieurs cimetières. Il leur est conseillé de visiter celui de Locmariaquer et la végétalisation récente du cimetière de St Jean la Poterie. A contrario les élus peuvent constater au cimetière de Questembert, ce qu'il ne faut pas reproduire. Le coût théorique d'une telle opération est estimé à moins de 1000€ (25cts le m2).
- L'aménagement paysager de l'espace jouxtant le terrain multisports : il est programmé de planter des arbres du côté gauche pour assurer une symétrie avec le côté droit.
- l'aménagement de la parcelle proximité du rucher : la commission a validé la mise en place d'un champ nature avec des bandes de 3m sur 6 m de différentes variétés (blé noir, trèfles et phacélies...) le terrain sera préparé et semé au printemps.
- Jean Yves GOURMIL s'est également proposé pour mettre en place un circuit d'arbres remarquables (prévoir un budget)
- M. LE METAYER Martial s'est proposé pour l'entretien des arbres aux clos des chênes remonter la couronne de 1m50, réflexion sur l'opportunité d'une coupe d'un arbre sur 2. Cette proposition a été retenue et sera exécutée par nos services techniques.

Commission travaux voirie bâtiment :

- lancement de l'appel d'offre pour le terrain multisports - 15 dossiers retirés fin consultation 25/10/2017
- consultation terrassement et revêtement, marché publié sur le site internet www.bohal.fr et Fin consultation 30/10/2017
- Attribution : le 2 novembre 2017 à 20h à bohal par la commission d'appel d'offre mixte BOHAL ST MARCEL.

Le solde du marché concernant le chemin piéton a été transmis, la région nous a transmis une convention de financement à hauteur de 43%.

Le baptême du chemin piéton « André GONDET » aura lieu à suivre la cérémonie du 11 novembre à 11 h30. Les invités : une délégation militaire de Saint Cyr, la famille de Monsieur GONDET par l'intermédiaire de Stéphanie TROUILLARD, l'association les amis de la Nouette, l'association des anciens combattants de BOHAL, l'école qui aura eu une intervention le vendredi sur ce thème, les élus, les gendarmes et la presse , peut-être le député.

Commission numérotation rues:

Le groupe de travail a numéroté le village de La Béraudaie. Il est demandé au conseil municipal de renommer rue impasse de la Béraudaie. Le conseil donne un avis favorable

Dénomination et numérotation de village de la commune

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT aux termes duquel "Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles".

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La dénomination du village de la Béraudaie est présentée au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination du village :

VALIDE la dénomination «IMPASSE DE LA BÉRAUDAIE » (impasse de la Béraudaie),

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Commission communication :

Plusieurs réunions pour le nouveau site internet (la prochaine mercredi à 19h). Une demande de devis a été effectuée auprès de M. JEGAT pour fournir environ 50 photos format bandeau pour le nouveau site. Une réunion est fixée le lundi 13 novembre à 18h30.

Commission personnel finances :

Une demande de dérogation a été transmise pour un renouvellement de contrat CUI.

La commune devra bientôt :

- recruter des agents recenseurs
- pallier au remplacement durant un congé maternité.

3. Décisions modificatives aux budgets Commune et assainissement

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide les décisions modificatives ci-dessous.

Décision modificative 1 Commune

<u>Compte à créditer</u>					
<u>Opération</u>	<u>Compte</u>	<u>LIBELLE</u>	<u>BP2017</u>	<u>DM</u>	<u>Budget cumulé</u>
89	2315	Travaux liaison piétonne	82000	+1665.96	83665.96
OPFI	261	SEM	0	+100	100
39	2188	Matériel de cuisine	4500	+300	4800
TOTAL				+2065.96	
<u>Comptes à débiter</u>					
<u>Opération</u>	<u>Compte</u>	<u>LIBELLE</u>	<u>BP2017</u>	<u>DM</u>	<u>Budget cumulé</u>
88	2315	multiport	50000	-2065.96	47934.04

Décision modificative 1 Assainissement

<u>Compte dépenses</u>				
<u>Compte</u>	<u>LIBELLE</u>	<u>BP2017</u>	<u>DM</u>	<u>Budget cumulé</u>
61523	Entretien de terrain	0	+800	800
<u>Comptes recettes</u>				
<u>Compte</u>	<u>LIBELLE</u>	<u>BP2017</u>	<u>DM</u>	<u>Budget cumulé</u>
747	Subvention commune	11200	+800	12000

Décision modificative 2 commune

<u>Compte dépenses à créditer</u>				
<u>Compte</u>	<u>LIBELLE</u>	<u>BP2017</u>	<u>DM</u>	<u>Budget cumulé</u>
657364	Subvention commune budget annexe (assainissement et transport scolaire)	17495	+800	18295
<u>Comptes dépenses à débiter</u>				
<u>Compte</u>	<u>LIBELLE</u>	<u>BP2017</u>	<u>DM</u>	<u>Budget cumulé</u>
6541	Perte sur créances irrécouvrables (en moins crété)	3199.76	-800	2399.76

Décision modificative 2 budget assainissement

<u>Compte dépenses</u>				
<u>Compte</u>	<u>LIBELLE</u>	<u>BP2017</u>	<u>DM</u>	<u>Budget cumulé</u>
2315	TRAVAUX BRANCHEMENT Rue des peupliers	4500	+1628.32	5128.32
<u>Comptes recettes</u>				
<u>Compte</u>	<u>LIBELLE</u>	<u>BP2017</u>	<u>DM</u>	<u>Budget cumulé</u>

1641	EMPRUNT	32005	+1628.32	cumulé 33633.32
------	---------	-------	----------	---------------------------

4. Convention Sérent pour une participation aux frais de fonctionnement de l'école publique

Monsieur le Maire fait part d'une demande de convention pour la participation des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement de l'école publique de Sérent.

Un élève maternel est concerné pour l'année scolaire 2016-2017 à l'école publique de sérent. Le coût de fonctionnement d'un élève maternel est de 1101.28€ (cout d'un maternel à l'école publique de Malestroit : 1446.75€)

Après délibération, les membres du conseil valident à l'unanimité la participation pour l'année scolaire 2016-2017 et autorisent monsieur le Maire à signer la convention sous réserve de l'ajout d'une clause mentionnant la durée de la convention limitée à l'année scolaire 2016-2017.

Toute participation à venir devant faire l'objet d'une nouvelle demande avec information préalable en début d'année scolaire.

5. Demande d'aide repas

Monsieur le Maire fait part d'une demande de prise en charge pour un enfant en classe U.L. I.S. de la différence entre le prix du repas pratiqué à Bohal de 3.40€ et celui de l'école Saint louis de 4.80€, soit une prise en charge de 1.40€ par repas.

Considérant que l'école st Gildas ne dispose pas de cette classe, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide cette prise en charge de 1,40€ par repas avec une facturation trimestrielle.

6. Fin de la procédure de reprise de la concession au cimetière

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'au terme de la procédure engagé en 2012, il peut prononcer par arrêté une de reprise des concessions en état d'abandon. I ne peut le faire que dans la mesure où le conseil municipal a émis un avis favorable. 17 concessions sont concernées.

- Questions diverses

- Invitation pour les élus, le personnel communal et les présidents d'associations de foot et de basket (actuels et précédents) au pot de départ de Yannick le breton le 27 octobre 2017 à 18h30
- Voir pour les pavés rue du pâtis de la fontaine
- Prochain conseil municipal : 27 novembre 2017 à 20h